

VEILLE ET ANALYSE

Photographie statistique de la sinistralité au travail en France selon le sexe entre 2001 et 2019

Des évolutions différenciées pour les femmes et les hommes

Juin 2022



SOMMAIRE

SYNTHESE DES RESULTATS	3
1 – LA BAISSSE GLOBALE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL DEPUIS 2001 MASQUE LA HAUSSE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL POUR LES FEMMES	5
Les risques à l'origine des accidents	6
La fréquence des accidents du travail	7
La gravité des accidents de travail plus élevée pour les femmes que pour les hommes en 2019	8
Analyse par secteur : points marquants en 2019 et évolutions depuis 2001	9
Des accidents de travail mortels 11 fois plus nombreux pour les hommes et en augmentation depuis 2013.....	12
2 – LES MALADIES PROFESSIONNELLES PROGRESSED DEUX FOIS PLUS RAPIDEMENT POUR LES FEMMES QUE POUR LES HOMMES DEPUIS 2001	13
Nature et nombre des maladies professionnelles déclarées et reconnues	14
Analyse par secteur : points marquants en 2019 et évolutions depuis 2001	15
Taux de fréquence et de gravité des maladies professionnelles.....	16
3 – LES ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRET SONT STABLES POUR LES HOMMES MAIS EN PROGRESSION NETTE POUR LES FEMMES DEPUIS 2001	17
Répartition des accidents en fonction du moyen de transport	18
Analyse par secteur : points marquants en 2019 et évolutions depuis 2001	19
Des accidents de trajet mortels près de 5 fois plus nombreux pour les hommes et globalement en diminution depuis 2013	20
4 – PRENDRE EN COMPTE « L'IMPACT DIFFERENCIE A L'EXPOSITION AU RISQUE EN FONCTION DU SEXE ».....	21
Les secteurs les plus accidentogènes en 2019	21
Vers une évolution des politiques d'évaluation et de prévention des risques	23



Synthèse des résultats

Cette édition de la photographie statistique de la sinistralité au travail selon le sexe, qui couvre les salarié-e-s du secteur privé, met en lumière sur la période de 2001 à 2019 les tendances différenciées d'évolution des accidents de travail, maladies professionnelles et accidents de trajet pour les femmes et les hommes.

Sur la base des données les plus récentes publiées par l'Assurance maladie - Risques professionnels (anciennement la CNAM-TS), cette étude quantitative et longitudinale de la sinistralité au travail en France comme les précédentes met en évidence un certain nombre de tendances.

- Les **accidents de travail** concernent en 2019, plus de 650 000 salariés en France, dont 63% d'hommes et 37% de femmes. **La baisse globale des accidents du travail** entre 2001 et 2019 (-11,1%) correspond à une baisse pour les hommes (-27,2%) mais masque **la nette progression des accidents de travail pour les femmes** (+41,6%). Depuis 2013, on constate toutefois une inversion de tendance à savoir que le nombre global d'accidents augmente (+6,1%) avec une stabilisation du nombre d'accidents pour les hommes (-0,1%) et une augmentation (+18,3%) pour les femmes.

Depuis 2001, **les secteurs les plus accidentogènes** pour les femmes sont les activités de services : santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire et les services, commerces et industries de l'alimentation. Le BTP est le secteur le plus accidentogène pour les hommes.

L'analyse de la **gravité** des accidents de travail indique qu'en moyenne les femmes sont arrêtées plus longtemps que les hommes.

Les **accidents de travail mortels** concernent à 90% des hommes dans tous les secteurs. Entre 2013 et 2019, le nombre d'accidents de travail mortels a augmenté de plus de 35% et ce pour les femmes comme pour les hommes.

- Les **maladies professionnelles** concernent au total en 2019 plus de 50 000 personnes, autant de femmes que d'hommes. La progression des maladies professionnelles sur 19 ans est forte et constante dans l'ensemble (+108%). Mais elle est 2 fois plus rapide pour les femmes (+158,7%) que pour les hommes (-73,6%). Toutefois, depuis 2011, on constate une diminution puis une stabilisation du nombre de maladies professionnelles reconnues pour les femmes comme pour les hommes, compte tenu de l'évolution de leurs modalités de reconnaissance. En 2019, **les activités de services : santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire et les services, commerces et industries de l'alimentation** totalisent le plus grand nombre de maladies professionnelles déclarées et reconnues pour les femmes. Les secteurs du BTP et de la métallurgie comptent le plus de maladies professionnelles déclarées et reconnues pour les hommes.

- Les **accidents de trajet** concernent près de 99 000 personnes, dont 54% des femmes et 46% des hommes en 2019. Leur nombre est stable pour les hommes depuis 2001 mais en nette progression pour les femmes.
Les **accidents de trajet mortels** concernent davantage les hommes que les femmes dans l'ensemble des branches. Les **activités de service (santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire)** comptent la plus forte mortalité des accidents de trajet pour les hommes comme pour les femmes en 2019.

Cet éclairage statistique longitudinal appelle de notre point de vue à davantage d'efficacité et d'efficacité dans la prévention des risques professionnels, notamment dans les secteurs à prédominance féminine et particulièrement dans les activités de service (santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire). Les secteurs qui peinent à recruter devront s'en emparer pour faire face aux enjeux d'attractivité des conditions de travail ou d'emploi auxquels ils sont confrontés.

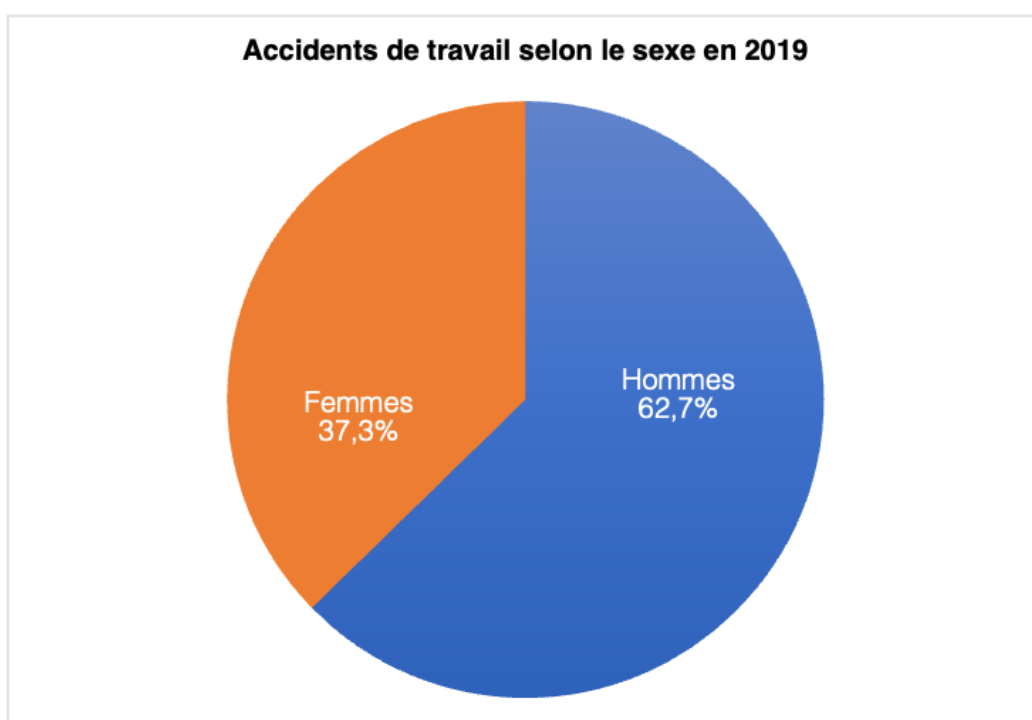
Notre analyse mobilise les statistiques de sinistralité de 2001 à 2019, fournies par la Mission Statistiques de la Direction des risques professionnels de l'Assurance Maladie qui présentent la répartition de ces données selon le sexe des victimes par comités techniques nationaux (CTN) constitués de branches ou groupes de branches d'activité. Issues des déclarations d'accidents et des reconnaissances des maladies professionnelles, ces données statistiques¹ sont établies pour la France entière et concernent les salariés relevant du régime général, y compris les contractuels territoriaux et hospitaliers, hors régime agricole, hors fonctionnaires d'État et hors régimes spéciaux SNCF, RATP, EDF, GDF. En 2019, l'effectif concerné couvre 19 557 331 millions de salariés sur 9 grandes branches d'activité hors bureaux et sièges, soit 13% de plus qu'en 2001.

Notre analyse mobilise les statistiques de sinistralité de 2001 à 2019, fournies par la Mission Statistiques de la Direction des risques professionnels de l'Assurance Maladie qui présentent la répartition de ces données selon le sexe des victimes par comités techniques nationaux (CTN) constitués de branches ou groupes de branches d'activité. Issues des déclarations d'accidents et des reconnaissances des maladies professionnelles, ces données statistiques¹ sont établies pour la France entière et concernent les salariés relevant du régime général, y compris les contractuels territoriaux et hospitaliers, hors régime agricole, hors fonctionnaires d'État et hors régimes spéciaux SNCF, RATP, EDF, GDF. En 2019, l'effectif concerné couvre 19 557 331 millions de salariés sur 9 grandes branches d'activité hors bureaux et sièges, soit 13% de plus qu'en 2001.

¹ [Synthèses et analyses statistiques de la sinistralité](#)

1 – La baisse globale des accidents de travail depuis 2001 masque la hausse des accidents de travail pour les femmes

En 2019, les accidents du travail, déclarés et reconnus, ont concerné 650 715 personnes dont 411 157 hommes et 244 558 femmes.

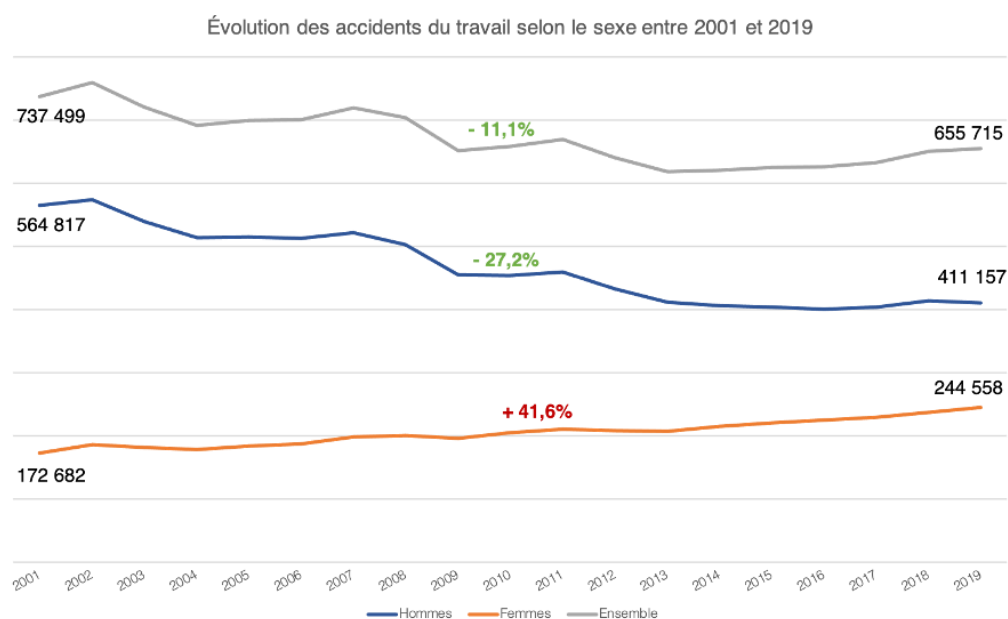


Graphique Anact à partir [des statistiques de sinistralité accident de travail](#) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

Alors que les effectifs salariés ont augmenté de 13,5% entre 2001 et 2019, la baisse globale des accidents du travail (-11,1%) constitue une avancée encourageante, notamment pour les hommes.

(-27,2%). Cependant, elle masque la progression continue des accidents du travail pour les femmes (+41,6%).

Toutefois, depuis 2013, on observe une inversion de tendance : le nombre global d'accidents augmente (+6,1%) avec une stabilisation du nombre d'accidents pour les hommes (-0,1%) et une augmentation importante (+18,3%) pour les femmes.

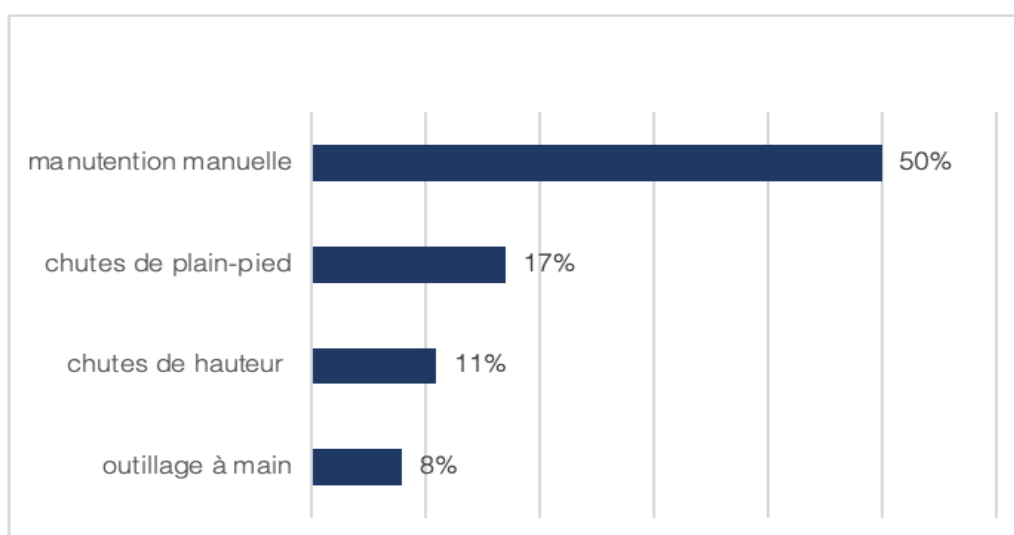


Graphique Anact à partir des [données longitudinales accident de travail](#) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels

Les données statistiques des accidents de travail pour l'ensemble des CTN de 2001 à 2019 et sur lesquelles se base cette analyse statistique sont compilées dans un tableau en annexe 1.

Les risques à l'origine des accidents

Le rapport 2019 de l'Assurance maladie - Risques professionnels² identifie quatre grands risques à l'origine de la plupart des accidents du travail en 2019 : la manutention manuelle est à l'origine de la moitié des accidents, les chutes de plain-pied en représentent 17%, les chutes de hauteur 11% et l'outillage à main 8%.



Les données disponibles concernant les risques à l'origine des accidents du travail ne sont pas sexuées.

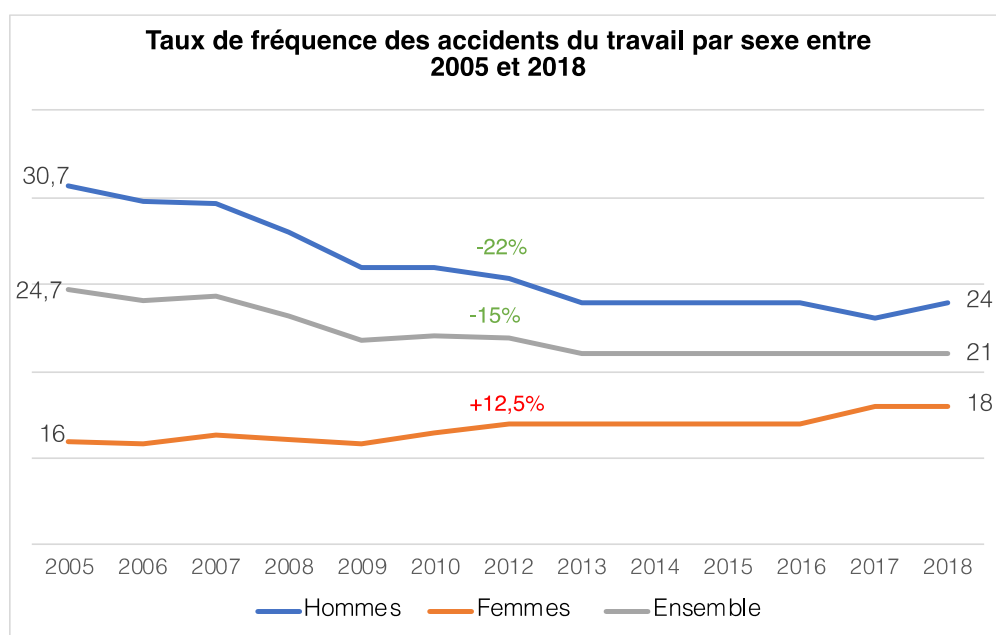
² [Rapport annuel 2019 de l'Assurance Maladie - Risques professionnels. Éléments statistiques et financiers](#), 12/2020, 168 pages

La fréquence des accidents du travail

Le taux de fréquence, qui rend compte des accidents de travail par rapport au nombre d'heures travaillées, constitue une donnée beaucoup plus fiable, compte tenu des horaires à temps partiels des femmes et des heures supplémentaires des hommes.

En 2018, pour un million d'heures rémunérées, les hommes ont subi 24 accidents de travail et les femmes 18. On constate depuis 2001 un rapprochement des taux de fréquence des femmes et des hommes : celui des hommes diminue et celui des femmes augmente.

En 2016, le taux de fréquence des femmes était même supérieur à celui des hommes pour les catégories des ouvriers, des professions intermédiaires et cadres/chefs d'entreprise³.



Graphique Anact d'après les tableaux issus de "[Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse](#)", Dares Analyses, n°10, 02/2014, et "[Les accidents du travail et les accidents de trajet. Toujours plus fréquents chez les ouvriers, malgré une tendance globale à la baisse](#)", Dares Résultats, n°39, 07/2016 et [Insee Dares](#), 01/2022.

³ Tableau 1 in Amélie Mauroux, Thomas Coutrot, Ceren Inan et al. [Chiffres clés sur les conditions de travail et de la santé au travail](#), Synthèse stat' n°37, 08/2021, p. 29

La gravité des accidents de travail plus élevée pour les femmes que pour les hommes en 2019

La gravité des accidents est mesurée par la durée de l'arrêt de travail lié à l'accident. D'après les données, 60,8% des journées perdues suite à des accidents de travail concernent les hommes. Contrairement aux idées reçues, l'analyse rapportée au nombre d'accidents selon le sexe, nous révèle que les accidents de travail des femmes (73,8 journées perdues par accident) sont plus graves que ceux des hommes (67,9 journées perdues par accident), et ce dans tous les secteurs, sauf pour le BTP.

En 2019		Nombre de journées perdues	%	Total de journées perdues	Nb AT/ sexe	Nombre de journées d'arrêt par accident en moyenne
Ensemble des branches d'activités	H	27 915 282	60,8%	45 936 185	411 157	67,9
	F	18 020 903	39,2%		244 558	73,8
A - Métallurgie	H	2 601 493	88,6%	2 936 846	45 658	57
	F	335 353	11,4%		4 695	71,4
B - BTP	H	6 376 875	98,3%	6 490 120	86 784	73,5
	F	113 245	1,7%		1 576	71,9
C - Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	5 926 124	79%	7 502 375	76 594	77,4
	F	1 576 251	21%		20 752	76
D - Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	3 660 280	49%	7 476 506	60 791	60,2
	F	3 816 226	51%		53 123	71,8
E - Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	482 110	74,1%	650 302	7 794	61,9
	F	168 192	25,9%		2 297	73,2
F - Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	920 032	78,3%	1 174 827	14 358	64,0
	F	254 795	21,7%		3 334	76,4
G - Commerce non alimentaire	H	1 971 757	57,6%	3 422 328	29 443	67
	F	1 450 571	42,4%		18 930	76,6
H - Activités de services : banques, assurances, administrations	H	959 624	33,3%	2 878 689	17 291	55,5
	F	1 919 065	66,7%		33 812	56,8
I - Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H	5 016 987	37,4%	13 404 192	72 444	69,3
	F	8 387 205	62,6%		106 039	79

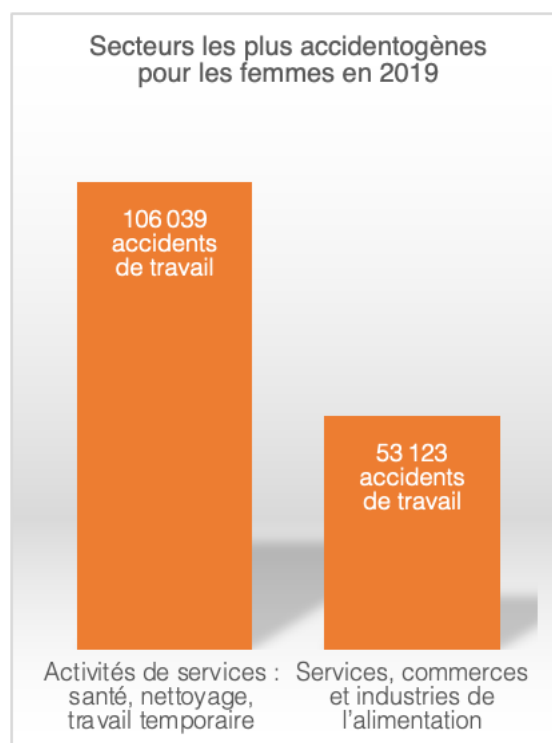
Tableau Anact à partir des données accident de travail de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

Analyse par secteur : points marquants en 2019 et évolutions depuis 2001

■ Pour les femmes

Les **activités de service (santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire)** comptabilisent le plus d'accidents du travail pour les femmes avec 106 039 accidents reconnus. Les **services, commerce et industries de l'alimentation** sont le second secteur le plus accidentogène pour les femmes avec 53 123 accidents de travail reconnus. Ces deux secteurs concentrent 65% des accidents de travail des femmes en 2019.

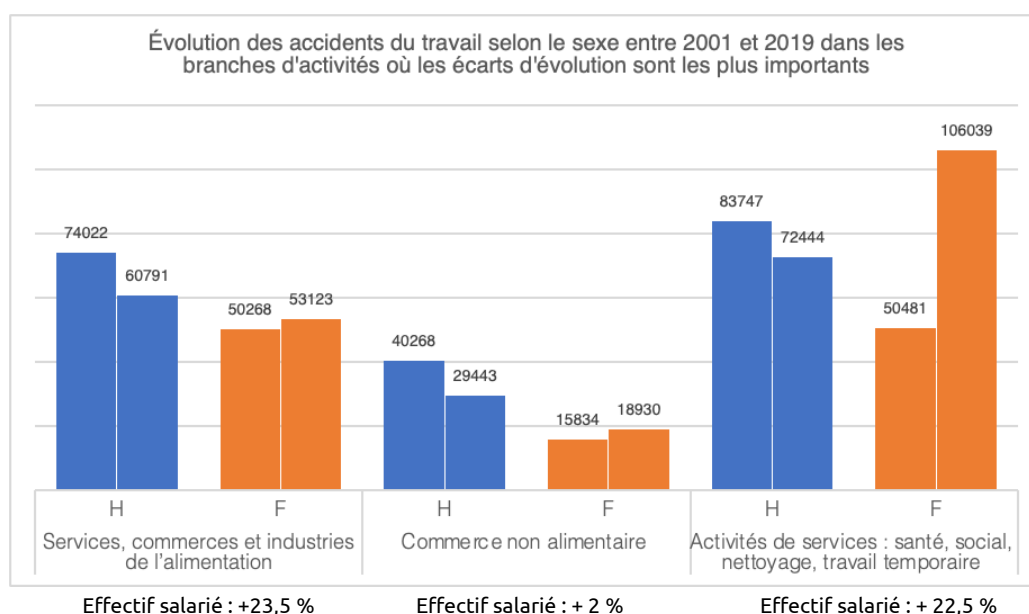
Dans le secteur des **activités de service (santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire)** à prédominance féminine où les effectifs salariés⁴ ont augmenté de 22% sur la période 2001-2019, on constate une hausse de 110% des accidents de travail pour les femmes (alors que dans le même temps les accidents de travail des hommes ont diminué de 13%).



Graphique Anact à partir des statistiques de sinistralité accident de travail. Assurance Maladie - Risques professionnels.

⁴ L'Assurance Maladie Risques professionnels ne dispose pas de données sexuées de ses effectifs.

Dans **3 secteurs à prédominance féminine** (services, commerces et industries de l'alimentation, commerce non alimentaire et les activités de services santé action sociale, nettoyage et travail temporaire), la tendance des accidents de travail est à la baisse pour les hommes sur 19 ans, et à la hausse pour les femmes, alors même que les effectifs ont augmenté dans ces 3 secteurs.



Graphique Anact à partir des [données statistiques](#) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

Ainsi, alors que les effectifs salariés du secteur Services commerces et industries de l'alimentation ont augmenté de +23,5% entre 2001 et 2019, le nombre d'accidents de travail des hommes a diminué et celui des femmes a augmenté.

On en conclut que les femmes occupent dans ces secteurs à prédominance féminine des postes exposés au risque d'accident de travail et que les politiques de prévention les protègent insuffisamment de ce risque.

■ Pour les hommes

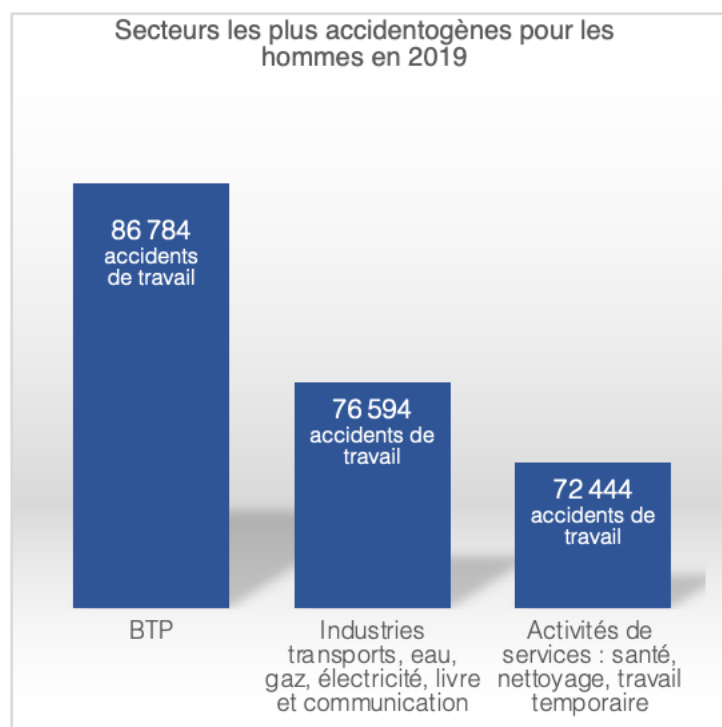
En 2019, 57,3% des accidents de travail concernent des **hommes** salariés du **BTP**, des **industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication** et des **activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire**.

Le secteur le plus accidentogène pour les hommes demeure le BTP avec près de 87 000 accidents de travail reconnus. Alors que l'augmentation globale des effectifs salariés est de 40% sur la période 2001-2019, on constate dans le secteur du BTP une baisse de près de 30% des accidents du travail pour les hommes, tandis que ceux des femmes augmentent de 85%.

Les **Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication** sont le second secteur le plus accidentogène pour les hommes avec 76 594 accidents de travail reconnus. Alors que l'évolution globale des effectifs salariés est très faible (2,73%) sur la période 2001-2019, on constate dans ce secteur une stabilisation des accidents du travail pour les hommes (- 2,74%), tandis que ceux des femmes augmentent de 55%.

La même conclusion s'applique : les femmes entrent dans ces secteurs à prédominance masculine dans des postes exposés au risque d'accident de travail ; les politiques de prévention les protègent insuffisamment.

Les données statistiques des accidents du travail par CTN de 2001 à 2019 et sur lesquelles se basent cette analyse statistique sont compilées dans un tableau en annexe 1.



Graphique Anact à partir des [données statistiques](#) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

Des accidents de travail mortels 11 fois plus nombreux pour les hommes et en augmentation depuis 2013

Les décès liés à un accident de travail concernent majoritairement les hommes (91,5%) et peu les femmes (8,5%) dans l'ensemble des branches : les hommes décèdent suite à un accident de travail près de 11 fois plus que les femmes. Les postes occupés par les femmes sont moins exposés à des accidents mortels que ceux occupés par les hommes.

En 2019, 59% des décès comptabilisés concernent des salariés des secteurs : **BTP, Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication** et les **services de santé, nettoyage, travail temporaire**. En effet, ce dernier secteur à prédominance féminine enregistre le plus grand nombre de décès suite à des accidents de travail (23) pour les femmes en 2019.

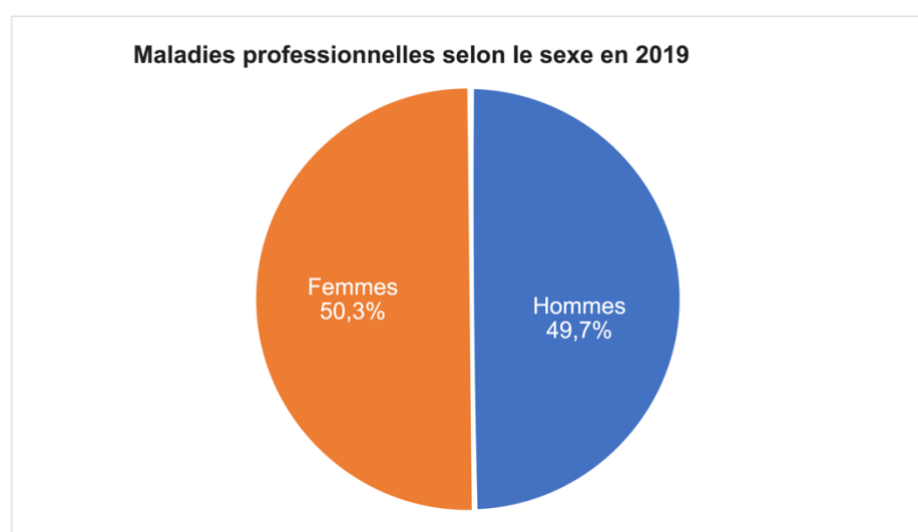
De plus, le nombre de décès suite à un accident de travail a augmenté de 35,5% depuis 2013, plus pour les femmes (+ 40,9%) que pour les hommes (35%) d'ailleurs, et dans tous les secteurs.

Nombre de décès dans un accident de travail selon le sexe par branches d'activité et taux d'évolution		2013	2019	Taux d'évolution
Ensemble des branches d'activités	H	497	671	35%
	F	44	62	40,9%
A - Métallurgie	H	50	69	38%
	F	3	0	-100%
B - BTP	H	145	175	20,7%
	F	0	1	
C - Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	109	135	23,9%
	F	11	10	-9,1%
D - Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	37	59	59,5%
	F	4	8	100%
E - Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	11	14	27,3%
	F	0	0	
F - Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	21	32	52,4%
	F	0	0	
G - Commerce non alimentaire	H	36	49	36,1%
	F	2	9	350%
H - Activités de services : banques, assurances, administrations	H	25	52	108%
	F	9	11	22,2%
I - Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H	63	86	36,5%
	F	14	23	64,3%

Tableau Anact à partir des données statistiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

2 – Les maladies professionnelles progressent deux fois plus rapidement pour les femmes que pour les hommes depuis 2001

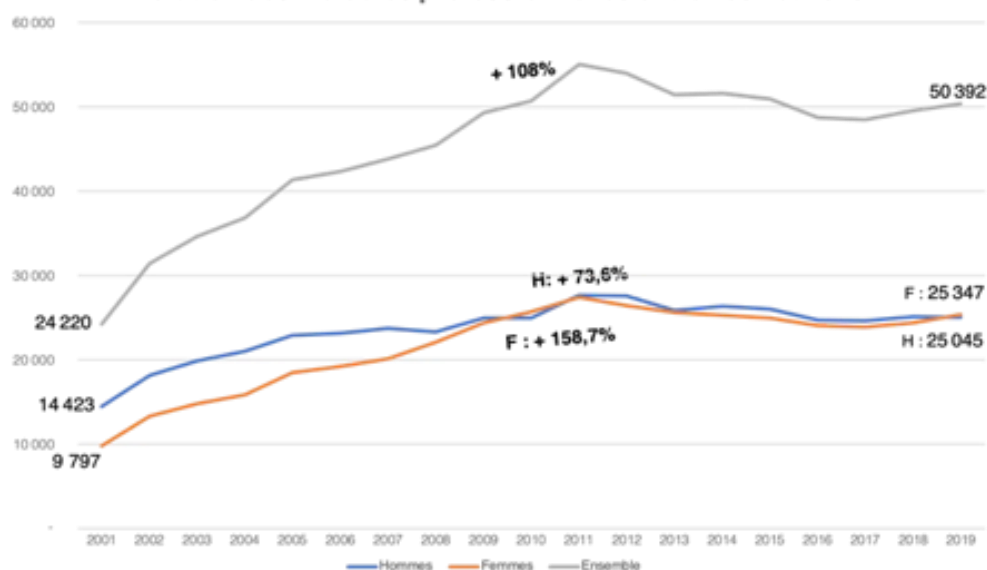
En 2019, les maladies professionnelles déclarées et reconnues concernent autant les femmes (avec 25 347 maladies professionnelles) que les hommes (25 045) dans les 9 branches d'activités, selon les données statistiques de la direction prévention des risques de l'Assurance maladie.



Graphique Anact à partir des [données maladies professionnelles](#) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

Alors que l'effectif salarié a augmenté de 13,5% entre 2001 et 2019, les maladies professionnelles reconnues sont en augmentation forte et constante pour les hommes et les femmes depuis 2001 : +108%. Elles ont progressé 2 fois plus rapidement pour les femmes (+158,7%) que pour les hommes (+73,6%), sur cette période. Depuis 2011, on constate une diminution puis une stabilisation du nombre de maladies professionnelles reconnues, compte tenu de l'évolution des modalités de reconnaissance des maladies professionnelles.

Évolution des maladies professionnelles entre 2001 et 2019



source : statistiques de sinistralité tous CTN et par CTN. CNAM, Direction des Risques Professionnels - Mission statistiques

Graphique Anact à partir des [statistiques de sinistralité maladies professionnelles](#). Assurance Maladie Direction des Risques Professionnels - Mission statistiques

Les données statistiques des maladies professionnelles pour l'ensemble des CTN de 2001 à 2019 et sur lesquelles se base cette analyse statistique sont compilées dans un tableau en annexe 2.

Nature et nombre des maladies professionnelles déclarées et reconnues

Les maladies professionnelles déclarées et reconnues relèvent de troubles musculo-squelettiques (TMS) dans 88% des cas en 2019.

Nature et nombre de MP	2019	En %
Troubles musculo-squelettiques (TMS)	44 492	88,3
Amiante	2 881	5,7
Autres tableaux de MP très représentés (surdités, allergies, asthmes, eczémas...)	1 205	2,4
Cancers hors amiante	294	0,6
Autres tableaux de MP	303	0,6
Hors tableau dont cancers	1 217	2,4
Total MP	50 392	

Tableau d'après le tableau 71 du rapport annuel 2019 de l'AM-RP⁵

⁵ [Rapport annuel 2019 de l'Assurance Maladie - Risques professionnels. Éléments statistiques et financiers](#), 12/2020, 168 pages

Analyse par secteur : points marquants en 2019 et évolutions depuis 2001

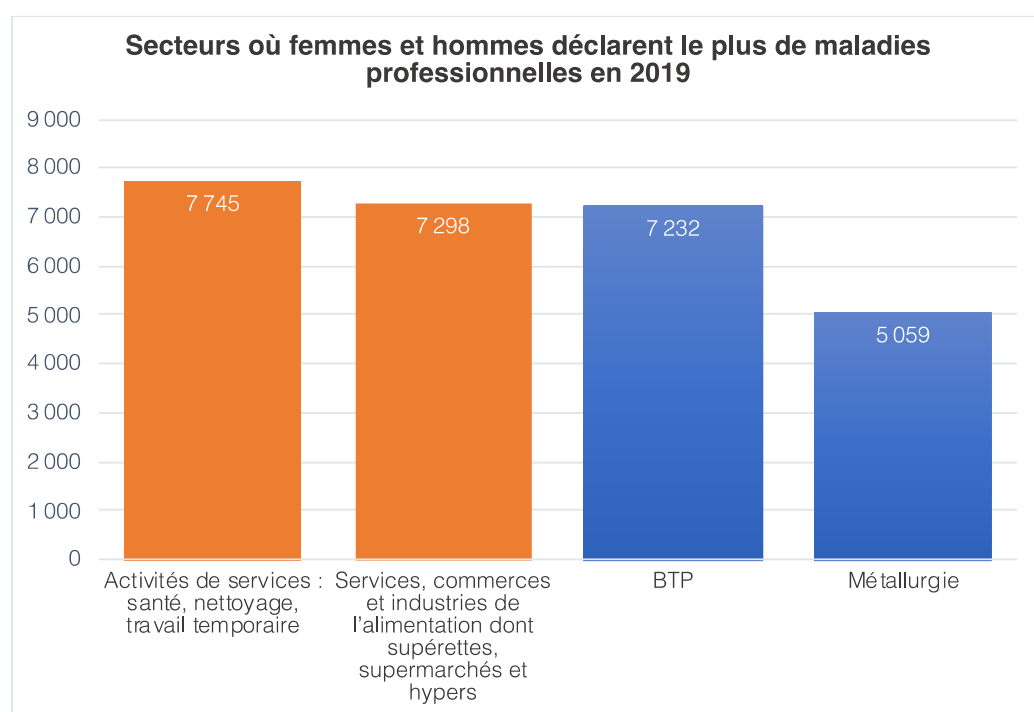
■ Pour les femmes

En 2019, deux branches d'activités totalisent le plus de maladies professionnelles pour les femmes : **les services, santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire (7745)**, **les services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers (7295)**.

59,3% des maladies professionnelles déclarées et reconnues concernent des femmes employées dans ces 2 secteurs.

■ Pour les hommes

Ce sont les secteurs **du BTP (7232)** et de la **métallurgie (5059)** qui comptent le plus de maladies professionnelles déclarées et reconnues. 49% des maladies professionnelles concernent des hommes travaillant dans ces deux secteurs.



Graphique Anact à partir des [statistiques maladies professionnelles](#). Assurance Maladie - Risques Professionnels

Le secteur des **industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication** a vu, en 19 ans, le nombre de maladies professionnelles exploser conjointement pour les **femmes** (+376,3%) et les **hommes** (+345,8%).

Les maladies professionnelles déclarées par des femmes ont explosé de 400% de 2001 à 2019 dans les **services, santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire**.

On observe pour les hommes, la plus importante augmentation de maladies professionnelles dans les **activités de services (banques, assurances, administrations)** : +346%.

Les données statistiques des accidents de travail par CTN de 2001 à 2019 et sur lesquelles se base cette analyse statistique sont compilées dans un tableau en annexe 2.

Taux de fréquence et de gravité des maladies professionnelles

Pour ces indicateurs, les dernières données dont nous disposons datent de 2012 et 2016.

En 2016, le taux de fréquence⁶ des TMS est supérieur pour les femmes (17,8) à celui des hommes (11,5), et il est beaucoup plus important chez les ouvriers (32,4) et dans une moindre mesure chez les employés (11) que chez les cadres et les professions intermédiaires (respectivement 2,7 et 1,3). Pour un million d'heures salariées on constate la reconnaissance de 74,2 cas de TMS pour les ouvrières et de 23,7 cas de TMS pour les ouvriers.

Fréquence des TMS en 2016	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres et chefs d'entreprise	1,1	5,4	2,7
Professions intermédiaires	0,4	2,4	1,3
Employés	4,2	14,1	11
Ouvriers	23,7	74,2	32,4
Total	11,5	17,8	14,1

Tableau Anact d'après tableau de suivi des TMS par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2016 de la Dares⁷

En 2012, l'indice de gravité⁸ des TMS touchant les femmes est aussi bien supérieur à celui des hommes dans toutes les catégories socioprofessionnelles (7,9 contre 5,4). L'indice de gravité des TMS ouvrières est trois fois plus important que celui des ouvriers (31,8 contre 10,7).

Indice de gravité des TMS en 2012	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres et chefs d'entreprise	0,3	0,5	0,3
Professions intermédiaires	0,5	1,2	0,8
Employés	2,1	6,4	5,2
Ouvriers	10,7	31,9	14,3
Total	5,4	7,9	6,4

Tableau Anact d'après les calculs de la Dares⁹

⁶ **Taux de fréquence** des maladies professionnelles = nombre de maladies sur le nombre d'heures travaillées x 1 000 000

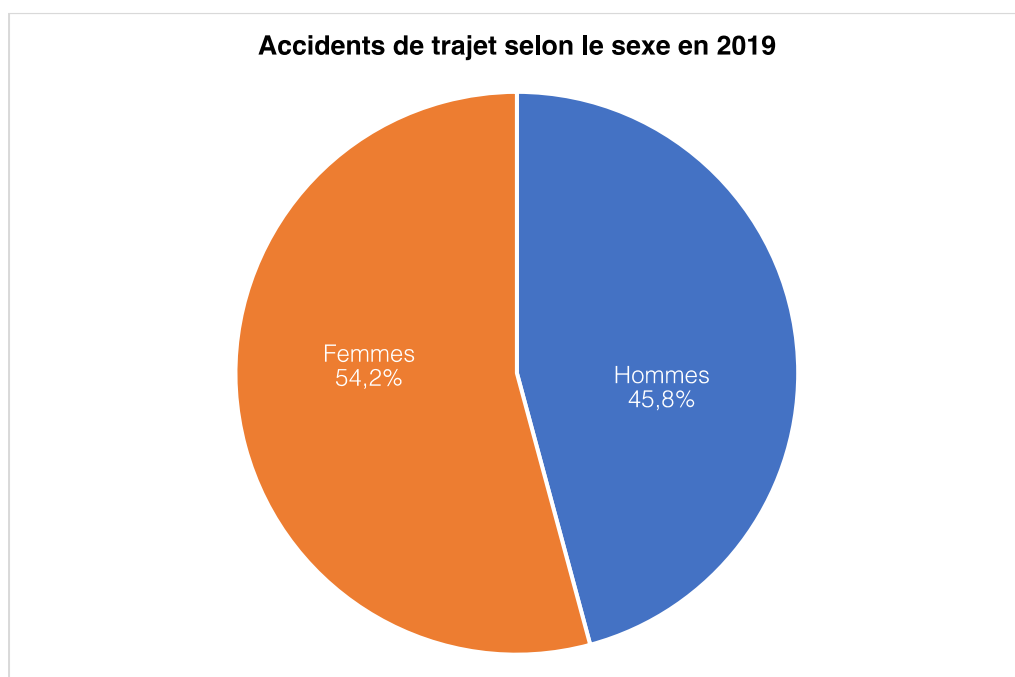
⁷ Tableau 1 in Amélie Mauroux, Thomas Coutrot, Ceren Inan et al. [Chiffres clés sur les conditions de travail et de la santé au travail](#), Synthèse stat' n°37, 08/2021, p.32

⁸ **Indice de gravité** des maladies professionnelles = somme des taux d'IPP sur la somme des heures de travail x 1 000 000

⁹ Bruno Garoche. [L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2012](#). Dares Résultats n°81, 12/2016

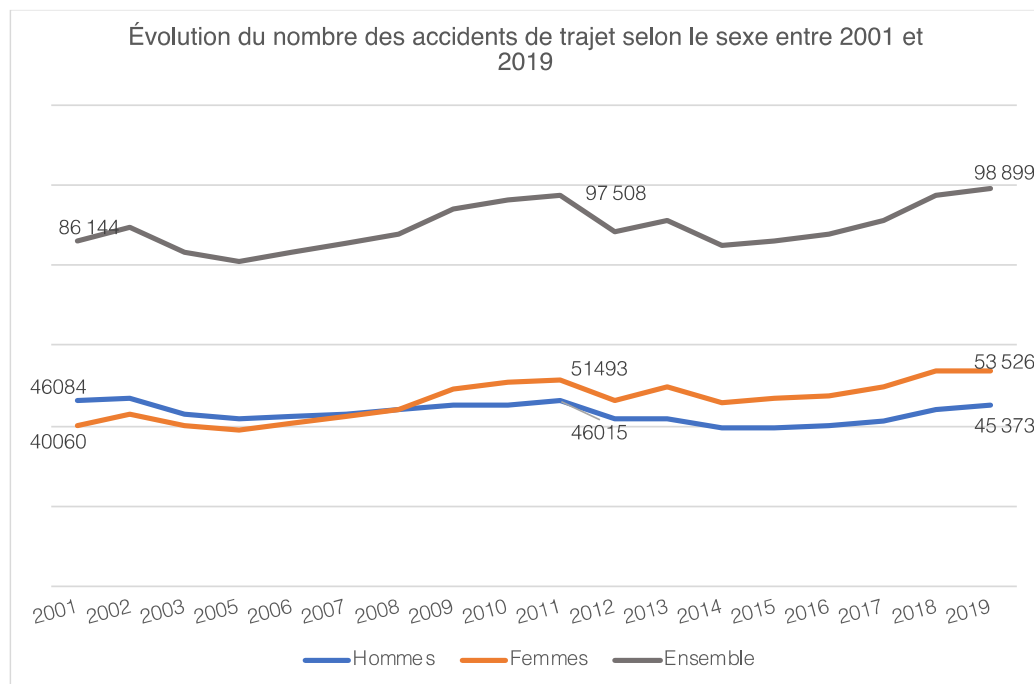
3 – Les accidents de trajet avec arrêt sont stables pour les hommes mais en progression nette pour les femmes depuis 2001

En 2019, les accidents de trajet avec arrêt concernent un peu plus les femmes (54,2%) que les hommes (45,8%).



Graphique Anact à partir des [statistiques de sinistralité accidents de trajet](#). Assurance Maladie - Risques Professionnels

Alors que l'effectif salarié a augmenté de 13,5% entre 2001 et 2019, le nombre d'accidents de trajet, déclarés et reconnus, a à peine diminué depuis 2001 pour les hommes (-1,5%) mais a progressé de 33,6% pour les femmes. Depuis 2008, le nombre d'accidents de trajet des femmes dépasse celui des hommes. Depuis 2015, les accidents de trajet progressent à hauteur de 15% pour les femmes et 14% pour les hommes.

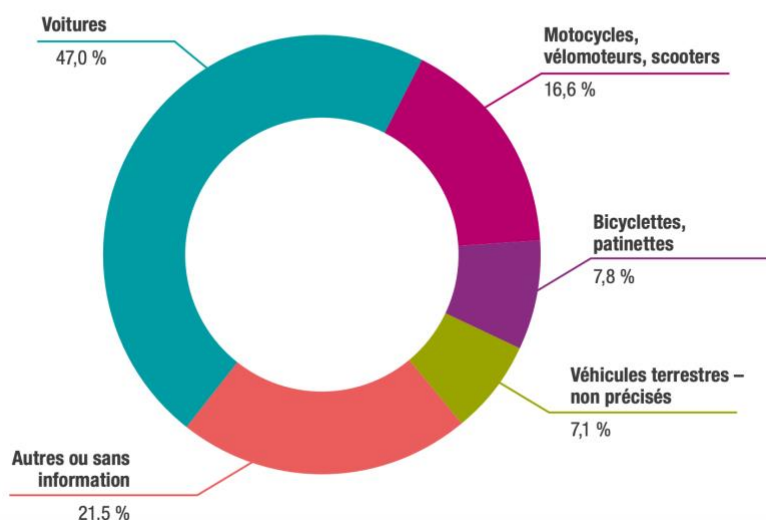


Graphique Anact à partir des [statistiques de sinistralité accidents de trajet](#). Assurance Maladie - Risques Professionnels.

Les données statistiques des accidents de trajet pour l'ensemble des CTN et par CTN de 2001 à 2019 et sur lesquelles se base cette analyse statistique sont compilées dans le tableau en annexe 3.

Répartition des accidents en fonction du moyen de transport

Répartition des accidents de trajet dont la déviation est la perte de contrôle d'un moyen de transport (événement ayant conduit à 59 % des accidents de trajet), selon l'agent matériel de la déviation – année 2019



Graphique issu du rapport annuel 2019 de l'AM-RP¹⁰

¹⁰ [Rapport annuel 2019 de l'Assurance Maladie - Risques professionnels. Éléments statistiques et financiers](#), 12/2020, 168 pages



Analyse par secteur : points marquants en 2019 et évolutions depuis 2001

■ Pour les femmes

En 2019, le secteur **santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire** totalise le plus d'accidents de trajet des femmes (18 798). Le secteur **banques, assurances, administrations** constitue un secteur fortement accidentogène (13 073)

On observe dans le secteur **santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire** l'augmentation la plus importante des accidents de trajet pour les femmes (71,4%) depuis 2001.

■ Pour les hommes

En 2019, le secteur le plus accidentogène pour les hommes est celui des activités de service : **santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire** (9 045 accidents de trajet). **Les services, commerces et industries de l'alimentation** totalisent 8882 accidents de trajet.

C'est dans les **banques, assurances et administrations** que l'augmentation des accidents de trajet pour les hommes depuis 2001 est la plus importante (+29,5%).

Les données statistiques des accidents de trajet par CTN de 2001 à 2019 et sur lesquelles se base cette analyse statistique sont compilées dans un tableau en annexe 3.

Des accidents de trajet mortels près de 5 fois plus nombreux pour les hommes et globalement en diminution depuis 2013

Les décès liés aux déplacements professionnels concernent davantage les hommes (82,7%) que les femmes (17,3%) dans l'ensemble des branches et dans chaque branche en 2019.

Les **activités de service (santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire)** comptent la plus forte mortalité des accidents de trajet pour les hommes (53 décès) et les femmes (24 décès) en 2019.—Les **services, commerces et industries de l'alimentation** et les **activités de service (santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire)** sont les deux secteurs qui déplorent le plus d'accidents de trajet mortels pour les hommes, en 2013 et 2019.

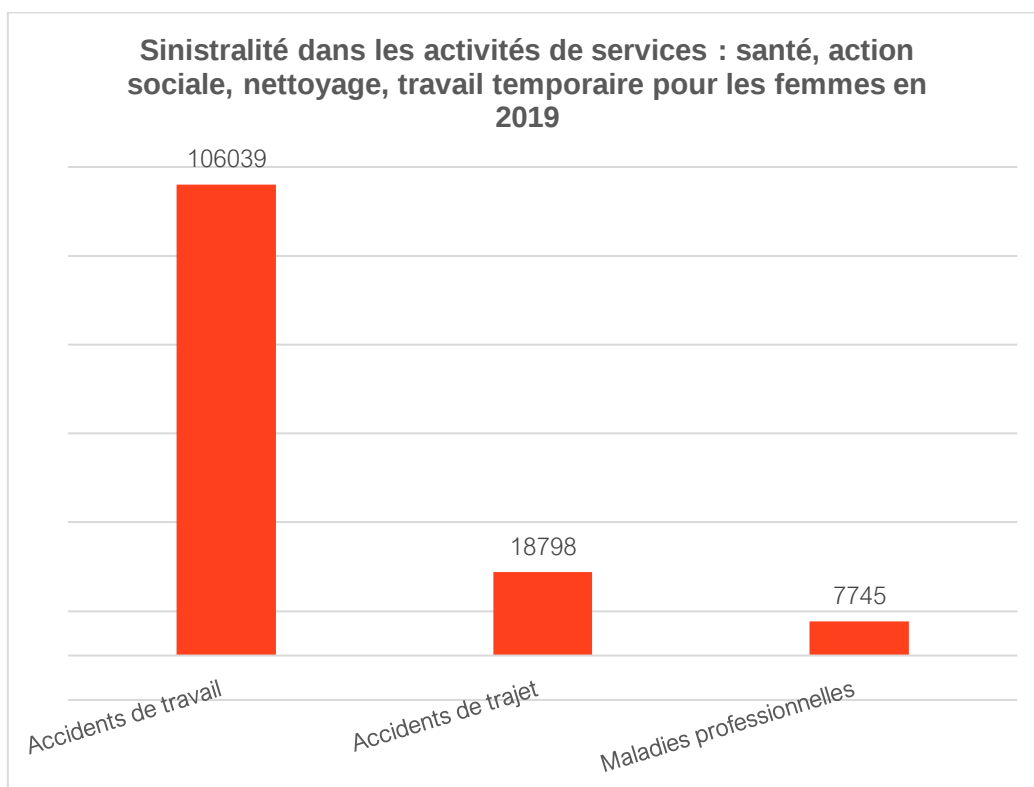
Nombre de décès suite ATRA selon le sexe par branches d'activité et taux d'évolution		2013	2019	Taux d'évolution
Ensemble des branches d'activités	H	244	234	-4,1%
	F	51	49	-3,9%
A - Métallurgie	H	35	33	-5,7%
	F	3	0	-100%
B - BTP	H	42	38	-9,5%
	F	1	1	0%
C - Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	22	26	18,2%
	F	3	2	-33,3%
D - Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	39	39	0%
	F	5	9	80%
E - Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	4	8	100%
	F	3	1	-66,7%
F - Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	21	8	-61,9%
	F	0	1	
G - Commerce non alimentaire	H	16	14	-12,5%
	F	10	4	-60%
H - Activités de services : banques, assurances, administrations	H	29	15	-48,3%
	F	6	7	16,7%
I - Activités de services : santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire	H	45	53	17,8%
	F	20	24	20%

Tableau Anact à partir des données statistiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

4 – Prendre en compte « l'impact différencié à l'exposition au risque en fonction du sexe »

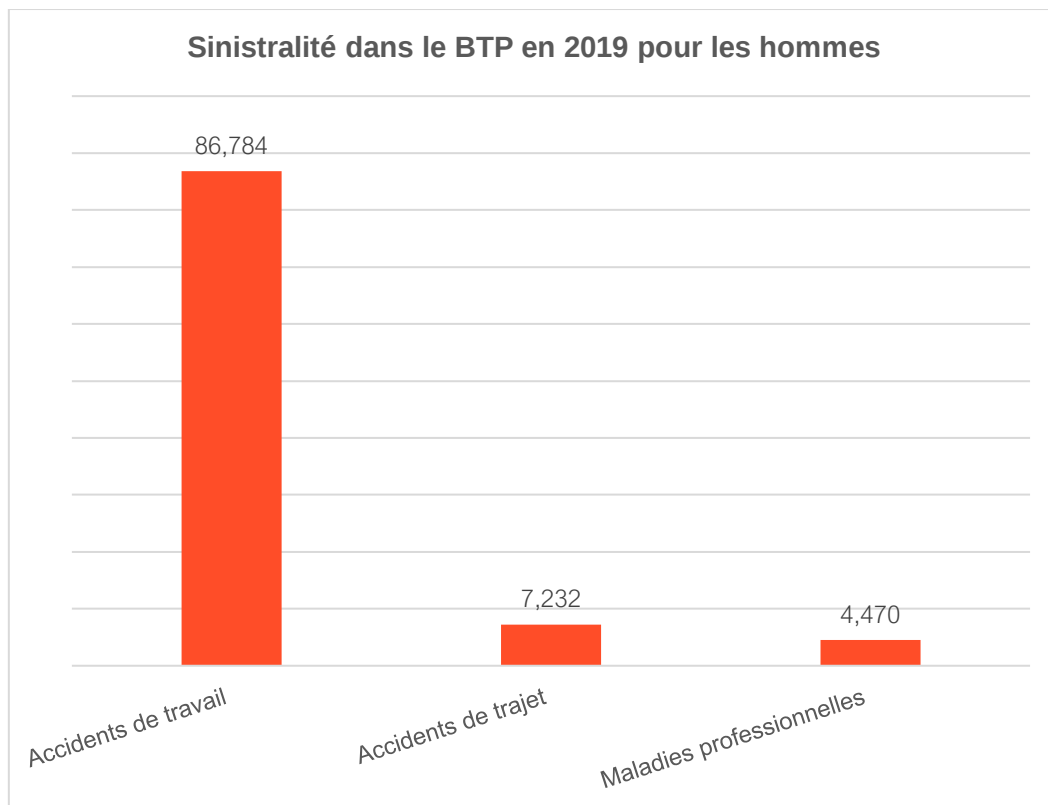
Les secteurs les plus accidentogènes en 2019

En conclusion de cette analyse de la sinistralité, on identifie plusieurs secteurs où les salarié.e.s sont exposés à une sinistralité très importante. C'est le cas des **activités de service (santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire)** qui cumulent les plus grands nombres d'accidents de travail, de maladies professionnelles pour les femmes et d'accidents de trajet pour les femmes et les hommes de tous les secteurs étudiés.



Graphique Anact à partir des statistiques de sinistralité. Assurance maladie - Risques Professionnels

Le **BTP** constitue un autre secteur particulièrement accidentogène pour les hommes en termes de risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles.



Graphique Anact à partir des statistiques de sinistralité. Assurance maladie - Risques Professionnels



Vers une évolution des politiques d'évaluation et de prévention des risques

Cet éclairage selon le sexe des statistiques de santé au travail met en lumière des tendances dans la durée et appelle à davantage d'efficacité et d'efficience dans la prévention des risques professionnels, notamment dans les secteurs à prédominance féminine. L'analyse des indicateurs de sinistralité met en évidence que les femmes occupent des postes dont les activités sont exposées à des risques d'accidents de travail, de trajet et de maladies professionnelles insuffisamment identifiés et reconnus, et ce, d'autant plus, dans les secteurs à prédominance féminine. En effet, dans les secteurs de la santé et du social, du nettoyage et de l'intérim, du commerce et industries de l'alimentation, les femmes exercent des métiers et occupent des postes de travail où les risques professionnels sont vraisemblablement sous-évalués et où les politiques de prévention sont encore insuffisamment développées.

Ce constat interroge plus largement la capacité d'adaptation et d'efficacité des politiques d'évaluation et de prévention des risques professionnels qui semblent insuffisantes pour les femmes dans leurs emplois alors que c'est le cas pour les hommes, même si les dernières années font état d'une recrudescence des accidents pour les deux sexes et d'une augmentation des accidents mortels chez les hommes.

La prise en compte des conditions d'exposition différenciées des femmes et des hommes permettrait de progresser dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels pour toutes et tous. Elle doit se concrétiser en premier lieu, comme le stipule désormais le Code du travail, par la prise en compte par les entreprises de "l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe" dans la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Une telle évolution est d'autant plus urgente que dans cette période post-pandémique, les enjeux d'attractivité des conditions de travail ou d'emploi sont au cœur des problématiques des secteurs qui peinent à recruter.

Annexe 1

Tableau données accidents de travail (AT) pour toutes les branches d'activité et par CTN et des données d'évolution des effectif correspondantes.

Nombre d'accidents de travail avec arrêt selon le sexe par branches d'activité et taux d'évolution		2001	2019	Taux d'évolution	Évolution des effectifs salariés		
				%	2001	2019	Taux
Ensemble des branches d'activités	H	564 817	411 157	-27,2%	17 233 914	19 557 331	13,5%
	F	172 682	244 558	41,6%			
CTN A - Métallurgie	H	93 936	45 658	-51,4%	2 102 029	1 762 335	-16,2%
	F	8 363	4 695	-43,9%			
CTN B - BTP	H	123 451	86 784	-29,7%	1 239 277	1 731 886	39,7%
	F	854	1 576	84,5%			
CTN C - Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	78 485	76 594	-2,4%	2 092 010	2 149 170	2,7%
	F	13 376	20 752	55,1%			
CTN D - Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	74 022	60 791	-17,9%	2 141 773	2 644 665	23,5%
	F	50 268	53 123	5,7%			
CTN E - Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	16 603	7 794	-53,1%	514 388	427 318	-16,9%
	F	4 175	2 297	-45,0%			
CTN F - Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	37 176	14 358	-61,4%	729 258	425 550	-41,6%
	F	7 384	3 334	-54,8%			
CTN G - Commerce non alimentaire	H	40 268	29 443	-26,9%	2 217 649	2 260 861	1,9%
	F	15 834	18 930	19,6%			
CTN H - Activités de services : banques, assurances, administrations	H	17 129	17 291	0,9%	3 408 058	4 740 109	39,1%
	F	21 947	33 812	54,1%			
CTN I - Activités de services : santé, action sociale nettoyage, travail temporaire	H	83 747	72 444	-13,5%	2 789 472	3 414 637	22,4%
	F	50 481	106 039	110,1%			

Tableau Anact à partir des [données longitudinales AT](#) de l'Assurance maladie - Risques professionnels.

Annexe 2

Tableau des données maladies professionnelles (MP) pour toutes les branches d'activité et par CTN et des données d'évolution des effectif correspondantes.

Nombre de MP avec arrêt selon le sexe par branches d'activité et taux d'évolution		2001	2019	Taux d'évolution	Évolution des effectifs salariés		
					2001	2019	Taux
Toutes les branches d'activités	H	14 423	25 045	73,6%	17 233 914	19 557 331	13,5%
	F	9 797	25 347	158,7%			
A Métallurgie	H	2 321	5 059	118,0%	2 102 029	1 762 335	-16,2%
	F	1 490	1 577	5,8%			
B BTP	H	2 931	7 232	146,7%	1 239 277	1 731 886	39,7%
	F	28	119	325,0%			
C Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	515	2 296	345,8%	2 092 010	2 149 170	2,7%
	F	287	1 367	376,3%			
D Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	1 445	3 494	141,8%	2 141 773	2 644 665	23,5%
	F	2 384	7 298	206,1%			
E Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	472	931	97,2%	514 388	427 318	-16,9%
	F	414	781	88,6%			
F Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	858	1 396	62,7%	729 258	425 550	-41,6%
	F	1 243	1 325	6,6%			
G Commerce non alimentaire	H	381	1 262	231,2%	2 217 649	2 260 861	1,9%
	F	356	1 417	298,0%			
H Activités de services : banques, assurances, administrations	H	114	509	346,5%	3 408 058	4 740 109	39,1%
	F	424	1 621	282,3%			
I Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H	490	1 665	239,8%	2 789 472	3 414 637	22,4%
	F	1 548	7 745	400,3%			

Tableau Anact à partir des [données longitudinales MP](#) de l'Assurance maladie - Risques professionnels.

Annexe 3

Tableau des données accidents de trajet (ATRA) pour toutes les branches d'activité et par CTN et des données d'évolution des effectif correspondantes.

Nombre des ATRA avec arrêt selon le sexe par branches d'activité et taux d'évolution		2001	2019	Taux d'évolution %	Évolution des effectifs salariés		
					2001	2019	
Toutes les branches d'activités	H	46084	45373	-1,5%	17 233 914	19 557 331	13,5%
	F	40060	53526	33,6%			
A - Métallurgie	H	7633	5428	-28,9%	2 102 029	1 762 335	-16,2%
	F	1935	1367	-29,4%			
B - BTP	H	6715	4470	-33,4%	1 239 277	1 731 886	39,7%
	F	492	708	43,9%			
C - Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	5019	5869	16,9%	2 092 010	2 149 170	2,7%
	F	2809	3856	37,3%			
D - Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	7720	8882	15,1%	2 141 773	2 644 665	23,5%
	F	6969	8289	18,9%			
E - Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	1155	810	-29,9%	514 388	427 318	-16,9%
	F	680	553	-18,7%			
F- Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	1905	813	-57,3%	729 258	425 550	-41,6%
	F	1235	632	-48,8%			
G - Commerce non alimentaire	H	3959	3986	0,7%	2 217 649	2 260 861	1,9%
	F	5042	6250	24,0%			
H - Activités de services : banques, assurances, administrations	H	4688	6070	29,5%	3 408 058	4 740 109	39,1%
	F	8239	13073	58,7%			
I - Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H	7906	9045	14,4%	2 789 472	3 414 637	22,4%

Tableau Anact à partir des [données longitudinales ATRA](#) de l'Assurance maladie - Risques professionnels.

Analyse et rédaction :

**Florence Chappert
Patricia Therry**

Remerciements à

Corinne Berry-Billant
Béatrice Sarazin
Farida Yahiaoui